

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le 08 Novembre à 19H30 , le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,

Jean-Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU, Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN , Adjoints.

Louis AUGES (à partir de 20H) , Vania BROUDIC ,Yann DRESCHER, Laurence GELARD, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD , Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE, Henri LE BELLEC, Yves MEUNIER, Erwan RIVOALLAN (à partir de 20 H), André TILLY.

Absents excusés :

Raymonde HUE, procuration à Marie France RANNOU
Jacques THOMAS

Date des convocations : 03 Novembre 2010

Secrétaire de séance : Laurence GELARD

Assistaient également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle Florence LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 30 Août 2010
- Informations du Maire

- I. Contrat d'assurance des risques statutaires : approbation des options et signature du contrat
- II. Prestation d'aide à la réalisation du document unique -Demande de subvention
- III. Prix de vente du petit car
- IV. Réactualisation des tarifs ville et port de plaisance
- V. ATESAT
- VI. SDE : travaux d'éclairage public
- VII. Résultat d'appel d'offres : travaux de voirie 2010 et terrain multisport

- VIII. Personnel : demande de temps partiel à 80 %
- IX. Adhésion pour 2011 à l'association nationale des villes et pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés
- X. Extension de l'objet de la régie de recettes des affaires culturelles
- XI. Information : promotion du plan d'aménagement patrimonial
- XII. Divers

La séance est ouverte, il est 19H45.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Août 2010

Personne n'ayant d'observation à formuler, **il est adopté à l'unanimité.**

Informations du Maire :

- Vingtième anniversaire du Jumelage MALLOW-TREGUIER

Le Maire expose à l'assemblée que pour le vingtième anniversaire de ce jumelage, la délégation trécorroise (43 personnes dont 17 enfants) a été magnifiquement reçue par la municipalité de MALLOW au grand complet le 27 octobre 2010. La cérémonie comportait un discours du maire et des conseillers qui se félicitaient du bon fonctionnement du jumelage suivi du renouvellement de la charte pour vingt ans, d'un repas et des chants et danses irlandaises, le tout dans un magnifique complexe sportif. L'accueil des familles a lui aussi été exceptionnel. Le départ de MALLOW a été fêté le 29 octobre dans un pub.

Le Maire souligne que l'accueil des trécorrois devra être à la hauteur du sens de l'hospitalité très prononcé des Irlandais lors de leur voyage en retour. Il les remercie encore.

- Ecole Notre Dame

Le Maire informe que les travaux de consolidation d'un bâtiment viennent de se terminer (suite à la demande d'un expert auprès du Tribunal administratif de Rennes). Une réunion de contrôle aura lieu le 10 novembre 2010.

- Contrat aidé

Le Maire souligne que Monsieur Gérard RAZAVET avait été recruté aux services techniques en contrat CAE pour six mois renouvelables. A la fin de la première période, alors que la personne suivant le dossier affirmait à l'agent que le renouvellement ne posait pas problème, une mesure gouvernementale supprimant subitement les aides proposées pour ce type de contrat n'a pas permis à la collectivité de garder l'agent. Le Maire déplore cet état de fait, d'autant plus que cet agent donnait toute satisfaction. Il assure que si la mesure était reconduite en 2011, cet agent serait certainement réembauché.

I. Contrat d'assurance des risques statutaires : approbation des options et signature du contrat

Monsieur HUON explique que le 28 septembre 2009, la commune a chargé le Centre de Gestion de négocier le contrat de risque statutaire. Il s'agit d'un contrat permettant à la collectivité de se faire rembourser les pertes financières liées à la protection sociale des agents. (ex : absence pour maladie, accident du travail...) et concernant les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL ainsi que les agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC.

A partir du 01 janvier 2011, la commune sera donc liée par contrat avec DEXIA et non plus GRAS SAVOIE. Les cotisations seront en baisse car la maladie ordinaire n'a concerné que 4.39% des agents en 2009 contre jusqu'à 12% auparavant.

Il propose de reconduire le contrat pour cinq ans. Ce contrat comprend :

Pour les titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

- garantie décès	sans franchise
- garantie accident du travail	sans franchise
- longue maladie	sans franchise
- maladie longue durée	sans franchise
- maladie ordinaire	avec franchise de 10 jours

Pour les titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

- maladie ordinaire	sans franchise
- accident de service ou maladie professionnelle	sans franchise
- grave maladie	sans franchise

Le contrat ne comprend pas la garantie maternité.

Le Maire met cette proposition aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

II. Prestation d'aide à la réalisation du document unique -Demande de subvention

Monsieur HUON explique que conformément au code du travail, les employeurs sont tenus de respecter les règles de sécurité et de garantie de bonne santé des agents et doivent transcrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité à laquelle il procède.

La commune ne part pas de rien dans ce domaine puisqu'un agent du service technique, MR LE ROUX, est ACOMO depuis 2005 et qu'en 2009 le centre de gestion a organisé une visite auprès des agents et fait des observations auxquelles il faut remédier avant un certain délai.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités du département de les accompagner dans cette démarche sur trois niveaux :

- mise à disposition d'une trame type de document unique pré-remplie
- accompagnement dans la réalisation du document unique
- accompagnement dans la réalisation du document sur l'ensemble du territoire intercommunal. (le rôle de la CC3R est d'assurer la coordination et la logistique entre les collectivités et le CDG)

Le coût de l'opération est de 13 835 € dont 4886 € pour le CDG et 4886 € de temps de travail des agents. Elle est subventionnable à 100 % jusqu'à 10 000 € et à 75 % après 10 000 €. Elle devrait revenir à 1000 € pour la ville pour six mois, sachant qu'une fois rédigé le document doit être simplement tenu à jour.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager la commune auprès du Centre de Gestion, à solliciter la subvention auprès du FNP (Fonds national de prévention de la CNRACL) et à signer le dossier de subvention .**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

III. Prix de vente du petit car

Le Maire explique aux conseillers que le petit car de la ville est en « fin de vie » et que quelqu'un propose de le reprendre pour 1200 € TTC.

Les navettes que faisaient ce petit car seront désormais assurées par les transports Jezequel d'après un contrat annuel pour un coût de 20 000 € .

Le Maire soumet cette proposition à l'approbation des conseillers. **Elle est adoptée avec 18 voix pour et 2 abstentions (Laurence GELARD, Marielle GUILLARD).**

IV. Réactualisation des tarifs ville et port de plaisance

Tarifs ville :

Monsieur HUON présente les nouveaux tarifs proposés pour 2011. Il indique que certains tarifs sont maintenus, d'autres augmentent de 1.4 % suivant l'inflation.

1.LOCATION DE SALLES

1.1 Salle des Fêtes

Caution : 350 €

Forfait non nettoyage de la salle : module : 50 €

Grande salle : 120 €

			1 er janvier 2010	1 er janvier 2011
Réunions	Association	Tréguier	gratuit	gratuit
		Extérieur	36 €	37 €

	Particulier	Tréguier	61 €	62 €
		Extérieur	102 €	104 €
Apéritifs		Tréguier	102 €	104 €
		Extérieur	133 €	135 €
Arbres de Noël	Association	Tréguier	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an
		Extérieur	133 €	135 €
Animations, lotos, repas...	Association	Tréguier	153 € Gratuit 1 fois/an	156 € Gratuit/an
(caution)		Extérieur	214 €	217 €
	Particulier	Tréguier	178 €	181 €
		Extérieur	240 €	244 €
Activités commerciales	Commerçants	1 ^{er} jour	250 €	254 €
(caution)		2 ^{ème} jour.	125 €	127 €

1.2 Vieil Evêché/Salle des Ajoncs d'Or

			1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2011
Réunions	Association	Tréguier	gratuit	gratuit
		Extérieur	36 €	37 €
	Particulier	Tréguier	51 €	52 €
		Extérieur	102 €	104 €

1.3 Salles « Goas Mickaël »

50 € / jour

1.4 Salle Ecole élémentaire

30 € / réunion.....50 € proposée en 2011

1.5 Location théâtre de l'Arche

Nouveaux tarifs à voir ultérieurement

2.CIMETIERES

Maintien des tarifs

		Juin 2001	1 ^{er} janvier 2010
Concessions	15 ans	152,45 €	200 €
	30 ans	304,90 €	350 €
		Juin 2001	1 ^{er} janvier 2010

Columbarium	15 ans	304,9 €	350 €
(3 urnes)	30 ans	609,80 €	650 €
	Droit d'ouverture pour le dépôt de chaque urne	30,49 €	40 €
Cavurne	15 ans		300 €
(4 urnes)	30 ans		550 €

3.PARKING, TROTTOIRS

3.1 Terrasses (année)

15,24 le m2 en 2000

18 € au 1er janvier 2010 18,5 € au 1 er janvier 2011

3.2 Terrasses (Mercredi en Fêtes)

Nouveaux tarifs à voir ultérieurement

3.3 Fête Foraine

/ m ²	1 er janvier 2010	1 er janvier 2011
Inférieur à 20 m2	2,16 €	2,19 €
De 20 m2 à 40 m2	1,62 €	1,64 €
Supérieur à 40 m2	1,08 €	1, 1 €

3.4 Cirques

	forfait	1 er janvier 2010	1 er janvier 2011
Surface inférieure à 200 m2			
Premier jour	Avec ménagerie	102 €	105 €
	Sans ménagerie	61 €	62 €
Deuxième jour	Avec ménagerie	71 €	72 €
	Sans ménagerie	41 €	42 €
Surface supérieure à 200 m2			
Premier jour	Avec ménagerie	163 €	166 €
	Sans ménagerie	102 €	104€
Deuxième jour	Avec ménagerie	102 €	104 €
	Sans ménagerie	71 €	72 €

4.CLOITRE

Entrée : 2 € inchangé (Adultes)

Tarif réduit (ado, groupes...) : 1,50 €

		Tréguier	Extérieur
	Photo de mariage	30 €	50 €
	Réception privée (3 heures)	150 €	200 €

5.CANTINE

/ repas	Rentrée scolaire 2010	Rentrée scolaire 2011
Enfants de Tréguier	2,52 €	2,55 €
Enfants extérieurs	3,47 €	3,51 €

6.GARDERIES

Enfants de Tréguier

	1 er janvier 2010	1 er septembre 2011
heure	1,08	1,2 €
Journée (avec repas)	8,19	8,5 €

Enfants extérieurs :

		1 er septembre 2011
heure		1,5 €
Journée (avec repas)		9,90 € pour le 1 ^{er} enfant , tarif Tréguier pour les suivants.

7.TRAVAUX EN REGIE

/ heure		1 er janvier 2010	1 er janvier 2011
Main d'œuvre		34 €	35 €
(exemple	Installation et désinstallation podium : 6 h)		
Matériel	Camion benne	27 €	28 €
	Véhicule léger	21 €	22 €
	Balayeuse	89 €	91 €
	Tracteur	43 €	44 €
	Gyrobroyeur	21 €	22 €
	Dés herb aquacid	53 €	54 €
	Dés herb Therm	16 €	17 €
	Tondeuse autoporté	36 €	37 €
	Tondeuse tracté	21 €	22 €
	Débrousailluse	16 €	17 €

Les nouveaux tarifs proposés n'apportent pas d'observations particulières et à la proposition de **vote sont adoptés à l'unanimité**, sauf pour :

❖ **La garderie**

Monsieur AUGES estime qu'il n'est pas nécessaire de taxer comme pour la cantine les familles des enfants extérieurs à Tréguier. Monsieur HUON lui répond que les tarifs sont encore assez bas par rapport à ceux que pratiquerait la CC3R, elle qui devait prendre la compétence de la garderie à la rentrée scolaire 2010.

Madame LEVESQUE fait remarquer à Monsieur AUGES qu'il a participé à la commission de finances et qu'il n'a alors fait aucune remarque à ce sujet.

Le conseil envisage alors, sur proposition du Maire, de modifier quelque peu les tarifs proposés pour les enfants extérieurs, à savoir tarif de la journée avec repas à 9.90 € mais 8.50 € à partir du deuxième enfant.

Vote des tarifs garderie enfants de Tréguier : 17 voix pour, 1 abstention (Yves MEUNIER), deux contre (Laurence GELARD, Louis AUGES).

Vote des tarifs garderie enfants extérieurs : 15 voix pour, 1 abstention (Yves MEUNIER), 4 contre (Vania BROUDIC, Laurence GELARD, Erwan RIVOALLAN, Louis AUGES).

❖ **Fêtes foraines et cirques**

Vote : 19 voix pour et 1 abstention (Laurence GELARD).

Tarifs du Port de plaisance

Monsieur LE MERDY explique que la commission des finances propose une augmentation de 2.5 % sur les tarifs hivernage, terre plein et à l'année.

Le Maire reconnaît que cette augmentation succède à deux autres de 20 % et 10 %. Monsieur LE MERDY fait tout de même remarquer que les tarifs des passages ne bougent pas car ils sont déjà à un certain niveau et que comparativement à d'autres ports, c'est aussi un moyen d'attirer les touristes chez nous. L'année 2010 a connu une baisse de 10 % de nuitées par rapport à l'an dernier. Il s'agit d'une baisse générale.

Vote : 19 voix pour et 1 abstention (Michel LE HENAFF).

V. ATESAT

Le Maire indique qu'il s'agit d'une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire dans les domaines suivants :

- gestion de la voirie et de la circulation
- entretien et réparation de la voirie, programmation des travaux...
- conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie
- définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- domaines de l'aménagement et de l'habitat

Il explique que le manque de temps et de formation des agents pour préparer par exemple les arrêtés d'alignement et les autorisations de voirie(environ 45 dossiers par an) nécessitent d'avoir recours à l'ATESAT pour un montant de 1615.16 € annuel. La précédente convention était échue au 01 janvier 2010 et Monsieur LE HENAFF indique que c'est à son initiative qu'elle n'avait pas été renouvelée car il estime que si certains dossiers ne posent aucun problème, d'autres plus complexes n'avaient pas été bien traités.

Le Maire propose donc de l'autoriser à signer une nouvelle convention ATESAT pour un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction. Il met cette proposition au vote. **Elle est acceptée avec 19 voix pour et 1 abstention (Michel LE HENAFF).**

VI. SDE : travaux d'éclairage public

Monsieur LE HENAFF expose que le syndicat départemental d'électricité a fait procéder à l'étude des extensions et rénovations de l'éclairage public. Le coût total des travaux est estimé à 8520 € TTC avec une participation de la commune de 80% , soit 6816 €.

Le Maire met cette proposition aux voix. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

Monsieur LE BELLEC souligne que de plus en plus de communes cherchent à faire des économies sur l'éclairage public. Monsieur LE HENAFF lui répond qu'à Tréguier on a économisé 40 € par an rue du 19 mars et qu'effectivement on pourrait réfléchir à pourquoi pas éteindre plus de luminaires la nuit.

VII. Résultat d'appel d'offres : travaux de voirie 2010 et terrain multisport

➤ Travaux de voirie 2010

Le Maire indique que l'estimation faite par le maître d'œuvre est de 151 725 € HT, soit 181 463.10 € TTC. Le marché a été passé selon la procédure adaptée et neuf entreprises ont retiré un dossier mais seulement trois entreprises ont répondu : Eurovia Bretagne, Armor TP, Bourgeois Pichard.

L'ouverture des plis a eu lieu le 29 octobre 2010 en commission interne .
L'analyse des offres a été faite par le responsable des services techniques et une note sur vingt a été attribuée en fonction du prix des prestations (pour 60 % de la note) et de la valeur technique (pour 40 %). Le 04 novembre , l'Entreprise Bourgeois Pichard s'est vue attribuer le marché avec la meilleure note (16.8 sur 20) et un vote de la commission d'appel d'offres **à l'unanimité pour un coût de 103 613.80 € HT alors que l'estimation des travaux était de 151 725 €.**

Pour le Maire, l'opération est vraiment fructueuse, mais monsieur LE HENAFF est inquiet car il se dit que soit l'estimation est vraiment mauvaise, soit l'entreprise casse les prix.

Le Maire met la proposition de signer le marché avec l'entreprise aux voix qui **est acceptée avec 19 voix pour et 1 abstention (MR LE HENAFF qui se dit « incompetent » sur ce genre de travaux).**

➤ **Terrain multisport**

L'estimation du Maître d'œuvre est de 77000 € HT et 89200 € avec options pour une durée d'exécution de quatre mois. Le marché a été passé selon la procédure adaptée. L'ouverture des plis a eu lieu également le 29 octobre et l'entreprise a été choisie le 04 novembre selon les mêmes critères que pour les travaux de voirie.

Sept entreprises sur onze ont répondu : AGORESPACE, SATD, SPARFEL, SPORT NATURE, TRANSALP, SPORTINGSOLS, RCE SPORT.

L'entreprise AGORESPACE a été retenue à l'unanimité pour un montant hors options de 73 539 € HT (estimation de 77000 €) auquel s'ajoute 3916 € d'options (quatre mini buts, deux poteaux de basket, deux poteaux et un filet coupant le terrain en deux dans sa longueur), soit 77 455 € (estimation de 89200 €).

Le Maire met la proposition de signer avec cette entreprise au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

VIII. Personnel : demande de temps partiel à 80 %

Le Maire annonce qu'un adjoint administratif de deuxième classe souhaiterait bénéficier jusqu'au 14 février 2011 d'un temps partiel à 80 %. Jusqu'à présent, il en bénéficiait de plein droit car son enfant était âgé de moins de trois ans.

La proposition est mise aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

IX. Adhésion pour 2011 à l'association nationale des villes et pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés

Madame GAUTIER informe l'assemblée que l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire, des villes à secteurs sauvegardés et protégés, est une association créée en 2000 dont les membres bénéficient de formations et séminaires, d'accompagnements de projets et de documents divers édités par l'association (brochures, journées d'études, actes et dossiers de séminaire). Les membres participent à un réseau structuré afin de porter les attentes et les interrogations auprès des ministères, aux groupes de travail avec les experts, aux échanges d'expériences des collectivités...

Elle rappelle que Tréguier est une ville à secteur sauvegardé depuis plus de quarante ans et que son interlocuteur est le ministère, ce qui n'est pas sans causer des difficultés. Elle propose donc d'adhérer à partir de janvier 2011 à cette association. La cotisation est de 0.040 € par habitant avec un plancher de 200 €, plancher s'imposant pour Tréguier.

Le Maire met cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

X. Extension de l'objet de la régie de recettes des affaires culturelles

Madame GAUTIER explique qu'il s'agit de permettre à des spectateurs de payer leurs spectacles par des chèques de culture dont ils bénéficient par leurs entreprises ou comités d'entreprises. Pour le moment, ce moyen de paiement n'était pas prévu dans dans cette régie.

Le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation de percevoir ces chèques. Il met cette proposition aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

XI. Information : promotion du plan d'aménagement patrimonial

Madame GAUTIER explique que Tréguier a beaucoup bénéficié d'assistance architecturale. Avant de relancer peut-être cette assistance, les élus travaillent plutôt sur le projet de travailler avec des stagiaires étudiants, soit par des stages ou des projets tutorés. Il est indispensable de relancer la sensibilisation auprès de la population et des commerçants à notre patrimoine et notre architecture. Il s'agirait d'améliorer les enseignes, les vitrines, de relancer les artisans édifiant des clôtures diverses...

XII. Divers

- Monsieur HUON demande à qui verser la subvention votée en début d'année aux sinistrés d'HAÏTI. Il propose à l'UNICEF.

Le Maire met la proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

- Monsieur LE HENAFF s'interroge sur l'interdiction de caréner affichée au port de plaisance et précise qu'il ne s'agit pas d'une initiative de la ville. Le Maire est d'autant plus surpris car il n'existe pas d'aire de carénage. Le carénage se fait depuis des années, le faire cesser brutalement est étonnant dans ce cas . Le Maire précise que le carénage doit du moins se faire dans des conditions réglementées. Monsieur LE MERDY ajoute qu'une association a déposé une plainte.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 22H00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,